



Flines-les-Râches, le 25 avril 2019

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2019

Le Conseil Municipal, présidée par Annie GOUPIL, Maire, s'est réuni le mardi 2 avril 2019, suite à la convocation du 26 mars 2019.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Muriel Doudok, Georges Pot, Micheline Messin, Jean-Michel Montois, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Noëllie Rapisarda, Nathalie Serpillon.

Excusés :

Mme Valérie Morelle, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Annie Goupil.
M. Dominique Dargelly, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Mme Annie Butruille, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Annick Bigourd.
Mme Simon Lesur, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.
Mme Nathalie Lenotte-Dhinaut, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Patricia Vanneste.
Mme Florence Knockaert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Fanny Chrétien.
Mme Véronique Pollet, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Muriel Doudok.
M. Edouard Caudrelier, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.
M. Jean-Michel Zabinski, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Christian Coulon.

Absents : Yves Fauquette, Cathie Trichot

Secrétaire de séance : Pierre Dhinaut

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 25 FEVRIER 2019

M. Coulon et Mme Rapisarda réclament que soient notées leurs interventions au point 2 (R.O.B.) et 3 (admissions en non-valeur). Le rectificatif sera fait et ventilé aux membres du conseil municipal.

2/ ACQUISITION D'UN IMMEUBLE EN CENTRE VILLE

L'immeuble situé 4 rue du Moulin (ancienne brasserie, ancien café des sports) est en vente au prix de 143 000 € hors frais de notaire. Inoccupé depuis plus de 2 ans, l'achat par la commune pour une remise à disposition commerciale permettrait la redynamisation du centre-ville de la commune. Il est précisé que la Région Hauts de France propose un appel à projet avec une aide éventuelle pour ce type d'action, ainsi que Douaisis Agglo, qui peut, dans sa politique de redynamisation des commerces, financer à 50 % l'acquisition et les travaux d'aménagement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir ce bien,
- de solliciter la Région Hauts de France pour l'appel à projet précité,

- de solliciter Douaisis Agglo (CAD) dans le cadre de leur politique de redynamisation des centres villes.

M. Coulon demande si cette manière d'agir ne peut pas être étendue à tous les commerces à vendre. Il est répondu qu'on peut agir au coup par coup, après étude précise du dossier et selon les finances communales, mais qu'en faire une généralité ne peut être autorisé que par une définition précise d'une zone de commerces à protéger au Plan Local d'Urbanisme. Or, nos commerces sont trop dispersés et cette possibilité ne nous est pas offerte.

3/ FINANCES COMMUNALES

A) AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les biens acquis en 2018 pour 128 000 €, amortissements des années antérieures inclus.

B) TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Sur proposition de Mme le Maire et en application du rapport d'orientations budgétaires du 25 février dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux cette année (taux identiques à ceux de 2011).

C) SUBVENTION A L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT (AFIR)

M. Jean Paul Copin, adjoint au Maire et président de l'AFIR, rappelle les origines de l'AFIR créée en 1999 pour réaliser les travaux connexes au remembrement. Une subvention communale avait été versée à l'association à raison de 3 000 € par an pour participer au fonctionnement de la structure et à l'entretien des chemins d'exploitation.

L'emprunt lié aux travaux connexes ainsi que le rôle des taxes aux propriétaires arrivant à terme, le bureau de l'AFIR souhaite continuer son travail de maintenance de ces voies, mais sans soutien financier, les moyens seront réduits. Il est précisé par M. Copin que si l'AFIR cesse son activité, les chemins reviendront aux communes concernées qui devront en assumer l'entretien.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre sa participation à l'AFIR par une subvention annuelle de 3 000 €.

D) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle ses subventions aux associations au même montant que l'année précédente malgré la conjoncture économique.

E) TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de Mme le Maire et en application du ROB du 25 février 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux (accueil collectif de mineurs, garderie, restauration scolaire, location de salles...).

F) BUDGET PRIMITIF 2019

Mme le Maire présente le projet de budget primitif 2019 qui reprend les orientations du R.O.B. du 25 février dernier ainsi que la décision d'acquérir l'immeuble du 4 rue du Moulin.

- La section de fonctionnement, équilibrée à 3 665 857.00 € se décompose comme suit :
 - Recettes de fonctionnement
 - Chapitre 013 : atténuations de charges (remboursement rémunérations : 60 000.00 €
 - Chapitre 70 : produits des services et du domaine : 350 000.00 €

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 2 332 057.00 €, dont 1 339 230.00 € pour les taxes locales qui n'ont pas été augmentée depuis 2011
- Chapitre 74 : dotations et participations : 878 800.00 € dont 557 000.00 € pour la dotation globale de fonctionnement de l'Etat
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 38 000.00 €. Il s'agit de la location du bureau de poste et de la salle des fêtes.
- Chapitre 77 : produits exceptionnels pour 7 000.00 €
- Dépenses de fonctionnement
 - Chapitre 011 : charges à caractère général : 860 000.00 €. Elles représentent tous les achats et entretiens nécessaires au fonctionnement des bâtiments et services
 - Chapitre 012 : charges de personnel : 1 735 000.00 €, en baisse par rapport aux 2 années précédentes. Ce chapitre intègre les évolutions et revalorisations de carrières, la médecine professionnelle et l'assurance statutaire
 - Chapitre 65 : charges de gestion courante : 350 000.00 €. Il intègre les subventions aux associations, au CCAS, les participations aux organismes de regroupement et les indemnités des élus.
 - Chapitre 66 : intérêts de la dette : 115 000.00 € dont 22 000.00 € de dotation pour les intérêts courus non échus.
 - Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 9 000.00 €. Il s'agit essentiellement de l'achat des prix aux écoliers.
 - Chapitre 022 : dépenses imprévues pour 5 000.00 €
 - Chapitre 023 : prélèvement pour la section d'investissement : 463 857.00 €
 - Chapitre 68 : amortissement des biens acquis : 128 000.00 €
- La section d'investissement, équilibrée à 975 620.00 €, se décompose comme suit :
 - Recettes d'investissement
 - Fonds de concours 2019 Douaisis Agglo : 36 600.00 €
 - Participation Douaisis Agglo à l'achat de l'immeuble 4 rue du Moulin et aux travaux de mises aux normes : 91 500.00 €
 - Subvention CAF du Nord pour matériel CLSH : 2 800.00 €
 - Le fonds de compensation de la TVA sur dépenses d'investissement de 2017 : 113 363.00 €
 - La taxe d'aménagement : 40 000.00 €
 - Un emprunt pour l'achat de l'immeuble 4 rue du Moulin : 99 500.00 €
 - Le prélèvement de la section de fonctionnement : 463 857.00 €
 - Les amortissements des biens acquis : 128 000.00 €
 - Dépenses d'investissement
 - Frais d'études liées à la révision du PLU : 4 000.00 €
 - Extension du columbarium : 10 000.00 €
 - Travaux d'éclairage public : 37 000.00 €
 - Travaux de voirie et trottoirs : 201 520.00 €
 - Travaux dans les bâtiments communaux (dont presbytère) : 205 000.00 €
 - Travaux gymnase : 32 000.00 €
 - Achat de matériels, mobiliers : 27 000.00 €
 - Achat immeuble rue du Moulin, frais de notaire et travaux : 191 000.00 €
 - Capital des emprunts dont agence de l'eau : 278 100.00 €

Mis au vote, le budget est adopté par 21 voix pour et 4 contre.

Madame le Maire demande aux 2 membres présents ayant voté contre le budget proposé (+ 2 procurations) s'ils peuvent justifier leur vote. Madame Rapisarda et Monsieur Coulon n'ont pas souhaité répondre estimant selon eux que la réponse avait été faite lors du vote du R.O.B.

4/ PLU – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, le courrier attendu de la MRAE service de l'Etat n'étant pas parvenu à la date du conseil.

5/ INTERCOMMUNALITE

A) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS (CAD) – CHANGEMENT DE DENOMINATION

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement de dénomination de la CAD en Douaisis Agglo.

B) DOUAISIS AGGLO – CONVENTION AVEC SOURCEANE

Les conventions avec Sourceane, espace aquatique de Douaisis Agglo pour l'accueil des enfants des centres de loisirs, sont acceptées à l'unanimité.

C) SIDEN SIAN – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications statutaires du syndicat visant à regrouper les compétences eau potable et distribution d'eau potable en une seule.

6/ PERSONNEL COMMUNAL

A) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Afin de juguler les incivilités (routières en particulier), le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre le poste de gardien brigadier de police municipale au tableau des effectifs. Cet agent devrait être affecté par roulement aux sorties des écoles, à la surveillance des lieux publics etc...

B) RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS ET DE REMPLACEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement du personnel saisonnier, essentiellement pour l'accueil collectif de mineurs et de personnel de remplacement.

7/ MOTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient les motions suivantes :

- soutien au Fonds Européen d'Aide Alimentaire aux plus Démunis (FEAD), motion présentée par le collectif banque alimentaire, croix rouge française, restaurants du cœur, secours populaire français,
- résolution de l'Association des Maires de France, moratoire sur la fermeture des services publics de l'Etat,
- demande au gouvernement de fixer les objectifs du futur permis de conduire, motion proposée par une auto-école flinoise,
- maintien d'un service public la poste de qualité et de proximité.